



## Liste "Joigny, continuons ensemble"

La lecture réfléchie de l'analyse ci-dessous de Maître Jean-Louis Vasseur, avocat associé, SCP Seban & associés, dans le numéro de mars 2013 du "Courrier des maires et des élus locaux" nous amène à suspendre la tribune libre de la majorité jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020.

"[...] La jurisprudence a dégagé, à partir du Code électoral, plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a servi à rassembler des suffrages autour d'un candidat ou si, au contraire, elle n'a servi qu'à informer les administrés sur les affaires locales, sur des événements les intéressant, sur des initiatives de la collectivité prises en raison de faits sans rapport avec les scrutins. [...]

Concernant les tribunes libres réservées à l'opposition dans les bulletins d'information générale des collectivités, le Conseil d'État a jugé que le maire n'ayant aucun droit de contrôle sur leur contenu, un contenu à caractère de propagande électorale, s'il peut être analysé comme une dépense électorale, ne constitue pas un don prohibé de la collectivité [CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536]. En revanche, la tribune de la majorité et l'éditorial du maire doivent rester neutres ce qui n'est pas sans créer une rupture d'égalité entre les candidats". [...]

© Le Courrier des maires, n°0266, du 7 mars 2013

**Le groupe de la majorité municipale de Joigny - <https://www.facebook.com/bernard.moraine.majorite.municipale>**

---

## Liste "Joigny 2014"

Cher Joviniens, voilà maintenant six ans que nous avons l'honneur de vous représenter au conseil municipal. Ce mandat a été extrêmement enrichissant. Il nous a permis de faire remonter vos doléances, vos attentes, vos préoccupations, à faire entendre votre voix lors des séances du conseil, à travailler utilement au service de tous... Durant tout notre mandat, nous nous sommes efforcés à toujours être une force de propositions et d'opposition quand cela était nécessaire, lorsque les projets étaient, selon nous, contraires à l'intérêt de Joigny. Nous regrettons que les commissions municipales ne se soient jamais – ou presque – réunies... À titre d'exemple, la commission "commerce et artisanat" n'a jamais été convoquée, en 6 ans ! Nous déplorons le fait d'avoir été exclu systématiquement de l'ensemble du processus décisionnel. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une direction collective, nous aurions pensé qu'en "grand humaniste", le Maire aurait eu à cœur d'intégrer l'ensemble de son conseil à ses décisions. Nous aurions aimé que le conseil municipal ne soit pas qu'un lieu d'enregistrement des volontés du Maire et de son 1<sup>er</sup> adjoint. Malheureusement, nous avons rapidement constaté que le conseil municipal n'était en réalité pas un lieu de débats et que les décisions étaient prises bien en amont en tout petit comité, bafouant ainsi les principes les plus élémentaires de la démocratie. En tout état de cause, nous avons été heureux de vous servir, de servir Joigny pendant 6 ans. Puissent ces prochaines élections municipales offrir aux Joviniens un débat apaisé et franc sur l'avenir de leur ville.

**Le groupe de la droite et du centre - [facebook.com/lunionpourlejoivinien](https://www.facebook.com/lunionpourlejoivinien) - [unionpourlejoivinien.fr](https://www.facebook.com/lunionpourlejoivinien)**

---

## Liste "Rassemblement populaire patriote de Joigny"

Aucun texte ne nous est parvenu à la date de bouclage.

**Rassemblement populaire patriote de Joigny - Claude Dassié - [rassemb.patriote@orange.fr](mailto:rassemb.patriote@orange.fr)**

---

## "La France insoumise"

Les chiffres du dernier recensement établi par l'INSEE sont implacables. Notre ville a perdu 220 hab. Certes cette tendance à perdre des habitants ne date pas d'aujourd'hui. Il ne suffit donc pas de rénover quelques rues et trottoirs. Il est crucial de tout mettre en œuvre pour enrayer ce déclin.

**[isabelleMichaud89@outlook.fr](mailto:isabelleMichaud89@outlook.fr)**